

Séparation avec mon amie + enfant

Par Laurent, le 10/01/2009 à 23:07

Bonjour

mon amie et moi sommes sur le point de nous separer nous avons une petite fille de 4 ans que nous avons reconnu tous les 2 de plus nous avons achete un apprtement en commun question qui aura la garde de notre fille ? si c'est mon amie a t elle le droit de partir loing pour l'apparement que ce passse t il ? peux t elle le garder ? comment ?

merci

Par Marion2, le 11/01/2009 à 00:13

Bonsoir,

Pour votre petite fille, il faut saisir en recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance. Celui-ci fixera la garde de l'enfant ainsi que le droit de visite et d'hébergement pour l'autre parent, ainsi que le montant de la pension alimentaire. Pour l'appartement, si l'un de vous deux veut le garder, il faudra qu'il règle à l'autre la part qui lui revient.

Quant à votre amie, elle peut partir où elle le souhaite.

Pour le Juge aux Affaires familiales, dans la mesure où vous n'êtes pas mariés, un avocat n'est pas nécessaire.

Bien cordialement

Par Laurent, le 11/01/2009 à 10:48

Merci Laure pour votre réponse aussi rapide je me permetrais de vous recontacter si j'ai d'autres questions merci Laurent